

Publié le 13 juin 2024

La FedEpl et la Caisse des dépôts et consignations signent une nouvelle convention de partenariat pour favoriser les actions de coopération décentralisée

Benjamin Gallèpe, directeur général de Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) et Philippe Blanchot, directeur des relations institutionnelles, internationales et européennes de la Caisse des dépôts et consignations, ont signé mardi 4 juin 2024 une convention de partenariat afin de favoriser les actions de coopération décentralisée dans les territoires.



La signature d'un partenariat dans le cadre de l'accompagnement de la politique d'internationalisation des territoires

Lire aussi

[Un guide de la coopération internationale pour les Epl](#)

La signature de cette nouvelle convention de partenariat entre la Fédération des élus des Entreprises publiques locales et la [Caisse des dépôts et consignations](#) s'inscrit dans la continuité des

nombreux échanges ayant eu lieu précédemment entre les deux organisations. En 2022, elles avaient notamment initié la production d'un guide de la coopération internationale, avec l'appui de l'[Agence française de développement](#) et le soutien de l'association [Prospective et coopération](#), pour concrétiser les aspirations des collectivités territoriales et de leurs Epl à engager des actions à l'international. La publication avait aussi mis en valeur un certain nombre d'actions d'Epl en matière de coopération décentralisée.

En 2024, la FedEpl et la Caisse des dépôts et consignations ont décidé de poursuivre leurs ambitions communes et de les formaliser à travers la signature de cette convention. Elle aura notamment pour ambition de mobiliser l'expertise des Entreprises publiques locales (Epl) pour la mise en œuvre de projets de coopération pour le développement et à favoriser la projection internationale de cette expertise. Les Epl peuvent être en effet les opérateurs maîtres d'œuvre et partenaires idoines des projets de coopération au développement menés par les collectivités territoriales, comme le montrait le guide précédemment publié. Les premiers travaux s'inscrivant dans le cadre de ce partenariat seront présentés à l'occasion de la [Conférence des Epl Outre-mer](#), qui aura lieu du 25 au 29 novembre 2024 en Guyane. Ils porteront notamment sur les actions de coopération internationale initiées par les acteurs ultramarins.